

de l'assurance-chômage et de l'admission des immigrants et des non-immigrants en fonction des intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada. Elle administre le programme du numéro d'assurance sociale qui constitue un élément essentiel de l'administration de plusieurs programmes de soutien du revenu et du régime d'impôt sur le revenu. Au Canada, l'activité de la Commission s'exerce par le truchement de plus de 400 centres d'emploi et 109 centres d'immigration dans 10 régions.

**Le groupe du marché du travail** fournit des programmes et des services qui sont administrés par des centres d'emploi du Canada. Les grands objectifs sont les suivants: fournir aux travailleurs et aux employeurs un service de placement efficace; aider les travailleurs à exploiter au maximum leurs talents en leur donnant des conseils ou en les dirigeant vers des programmes de formation; et aider les employeurs à recruter des travailleurs qualifiés et à effectuer la planification à long terme de leurs effectifs en leur fournissant des informations sur les occupations et sur le marché du travail.

Le service consultatif de la main-d'œuvre aide les industries qui doivent réorganiser leurs effectifs par suite de transformations technologiques. Le déplacement des travailleurs vers des régions offrant des possibilités d'emploi est facilité par le programme de mobilité de la main-d'œuvre.

Le groupe du marché du travail dispense des services d'orientation à l'intention des travailleurs et élabore des tests d'aptitude et de compétence. Il aide également les nouveaux venus sur le marché du travail et les étudiants en quête d'un emploi d'été. Des programmes de formation aident les travailleurs à se perfectionner grâce à des cours achetés à des écoles provinciales ou privées ou obtenus par des contrats avec des employeurs. Les participants touchent un salaire, une allocation de formation ou des prestations d'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral exécute des programmes destinés à réduire le chômage saisonnier. Un plan de création d'emplois d'une durée de cinq ans a été institué en octobre 1976 et prolongé en septembre 1978, en vue d'accroître l'aptitude à l'emploi des Canadiens et de stimuler l'emploi dans le secteur public comme dans le secteur privé. Un des éléments du plan était le programme Canada au travail, programme permanent de création d'emplois au niveau régional en vue de fournir des services ou des aménagements communautaires. Un volet du programme concernant la croissance

---

En 1978, la population active au Canada comptait près de 10.9 millions de personnes, soit près de 6.7 millions d'hommes et plus de 4.2 millions de femmes. Plus de 3.3 millions appartenaient à des syndicats, une augmentation de 4.1% de plus qu'en 1977.

---

économique vise la création soutenue d'emplois dans le secteur privé grâce au financement d'activités proposées par des ministères et organismes fédéraux. Un autre programme, Jeunesse-Canada au travail, a été mis sur pied pour faciliter l'accès des étudiants au marché du travail. La Compagnie des travailleurs d'été a invité les ministères et organismes fédéraux à proposer des projets créateurs d'emplois d'été pour les jeunes, surtout les étudiants. Un programme permanent a été institué en 1979 à l'intention des jeunes qui ont abandonné les études.

Un programme de stratégie d'emploi communautaire a été institué à l'intention des personnes qui ont de la difficulté à trouver et à garder un emploi stable. Les administrations provinciales et territoriales ont collaboré avec la Commission et d'autres organismes fédéraux en vue de créer des possibilités d'emploi à l'intention des personnes qui pourraient autrement dépendre de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage pour une grande partie de leur revenu.

Trois niveaux de service sont offerts aux personnes en quête d'un emploi. Au premier niveau, un centre d'information sur l'emploi affiche des listes d'emplois